

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 avril 2020

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue à huis clos et par appel conférence le **20 avril 2020 à 7 h 45**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

À distance : M. Luc Brisebois, maire
M. Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
Mme Mélanie Matte, conseillère du district 2
M. François Marcoux, conseiller du district 3
M. Danny Stewart, conseiller du district 4
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : M. Joël Charbonneau, conseiller du district 5
M. Pierre Labonté, conseiller du district 7

Étaient également présents : la greffière adjointe et la directrice générale, ainsi que la greffière, le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics, et le directeur du Service des ressources humaines.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
5. Fin de lien d'emploi
6. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance qui se tient par conférence téléphonique, tel qu'autorisé par l'arrêté ministériel 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, en présence de la directrice générale, de la greffière adjointe et de fonctionnaires municipaux; il est 7 h 45.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 avril 2020

CM20 04 187 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

CM20 04 188 5. Fin de lien d'emploi

CONSIDÉRANT le contrat et ces annexes intervenus entre les parties le 27 août 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation commune du directeur stratégique du développement durable du territoire et directeur du Service de l'urbanisme, du directeur stratégique des relations employés citoyens et directeur des ressources humaines, et de la directrice générale de mettre fin au lien d'emploi de l'employé portant le numéro 1260;

CONSIDÉRANT les articles 71 et 72 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'entériner la recommandation commune du directeur stratégique du développement durable du territoire et directeur du Service de l'urbanisme, du directeur stratégique des relations employés citoyens et directeur des ressources humaines et de la directrice générale de mettre fin au lien d'emploi de l'employé portant le numéro 1260 en date du 20 avril 2020 et d'autoriser la direction générale à signer la lettre de fin d'emploi et de signifier copie conforme de la présente résolution à cet employé.

Vote pour : 7

Vote contre : 0

ADOPTÉE À PLUS DE LA MAJORITÉ ABSOLUE

6. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

CM20 04 189 7. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 7 h 54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Louise Boivin
Greffière adjointe

Initiales	
Maire	Greffé